

L'homicide au Canada, 2016

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le mercredi 22 novembre 2017

Au Canada et dans d'autres pays, les taux d'homicides sont souvent considérés comme des repères des niveaux d'activité violente. Les homicides demeurent rares au Canada, puisqu'ils représentent moins de 0,2 % des crimes violents déclarés par la police en 2016; pourtant, ces événements peuvent influencer négativement les perceptions de la sécurité dans les collectivités. Bien que le Canada ait affiché une faible baisse du taux d'homicides en 2016, certaines régions du pays ont enregistré une hausse des homicides commis à l'aide d'une arme à feu et attribuables à des gangs.

En 2016, la police a fait état de 611 victimes d'homicide au Canada, soit 2 victimes de plus que l'année précédente. Malgré cette augmentation du nombre de victimes d'homicide, le taux d'homicides (1,68 pour 100 000 habitants) a diminué de 1 % par rapport à l'année précédente, en raison de la croissance démographique au Canada.

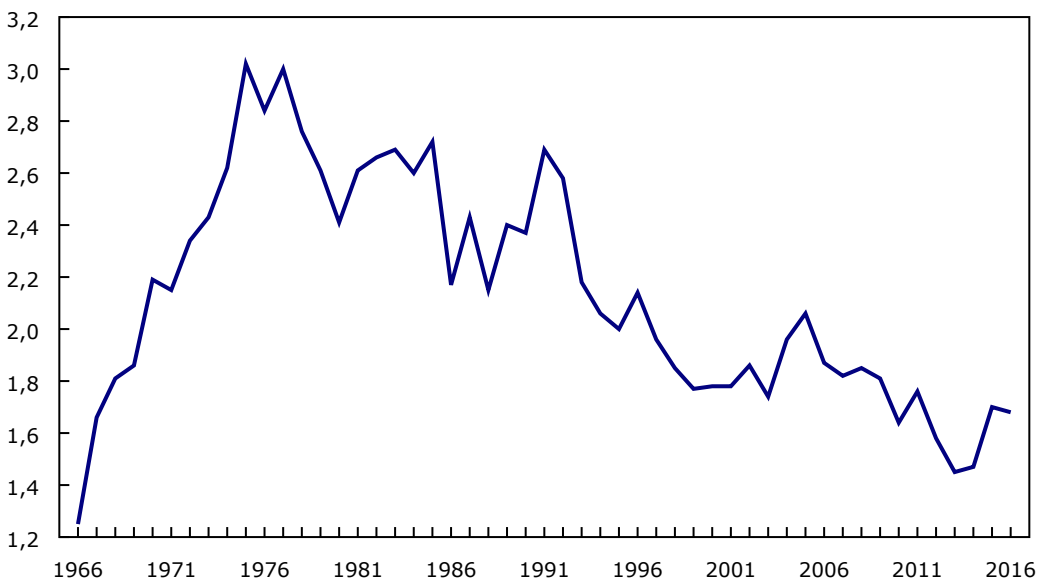
Malgré les fluctuations d'une année à l'autre du taux d'homicides au Canada, celui-ci a généralement diminué au cours des dernières décennies. Le taux d'homicides inscrit en 2016 était de 44 % inférieur au sommet atteint en 1975. Sur une période plus courte, le taux enregistré en 2016 était semblable à la moyenne observée au cours des 10 années précédentes, laquelle se situait à 1,69 homicide pour 100 000 habitants.

Le nombre et le taux d'homicides observés dans d'autres pays ont aussi diminué, notamment aux États-Unis, en Angleterre, au pays de Galles et en Australie. Dans son plus récent rapport, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a fait état d'une baisse du taux d'homicides global au cours de la période allant de 1995 à 2012.

Des renseignements détaillés mettant en relief le contexte canadien figurent dans l'article de *Juristat* publié aujourd'hui sous le titre « [L'homicide au Canada, 2016](#) ».

Graphique 1 Homicides

taux pour 100 000 habitants



Note(s) : Exclut les 329 victimes tuées dans l'affaire Air India en 1985. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations du 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada.

Source(s) : Les données sur les homicides depuis 1961 sont offertes dans le tableau CANSIM 253-0001.



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

On observe une faible variation du taux national, mais d'importantes variations parmi les provinces

Alors que le nombre d'homicides à l'échelle nationale est demeuré pratiquement inchangé, des variations ont été observées parmi les provinces en 2016. D'une part, l'Alberta (-17), le Québec (-12) et la Colombie-Britannique (-10) ont vu leur nombre d'homicides nettement diminuer. D'autre part, l'Ontario (+32) et la Saskatchewan (+10) ont fait état des hausses les plus prononcées du nombre d'homicides.

Après avoir affiché des hausses importantes au cours des deux dernières années, la Saskatchewan a enregistré 54 homicides en 2016, soit le nombre le plus élevé dans cette province depuis la mise en œuvre de l'Enquête sur les homicides en 1961. Il s'agit aussi du plus haut taux enregistré en 39 ans. La hausse observée en 2016 s'explique en partie par une augmentation du nombre d'homicides attribuables à des gangs (+8), lesquels sont définis comme des homicides qui découlent d'activités liées à des groupes du crime organisé ou à des gangs. La Saskatchewan a aussi affiché en 2016 le taux d'homicides le plus élevé (4,69 pour 100 000 habitants) de toutes les provinces.

Bien que le Manitoba et l'Alberta aient tous deux vu leur taux d'homicides provincial fléchir par rapport à 2015, ils ont encore une fois inscrit le deuxième et le troisième taux en importance parmi les provinces. Le Manitoba a affiché un taux de 3,19 homicides pour 100 000 habitants, et l'Alberta a enregistré un taux de 2,73 homicides pour 100 000 habitants.

L'Ontario a enregistré 206 homicides en 2016, ce qui représente une augmentation de 32 homicides par rapport à 2015. Ainsi, le taux d'homicides en Ontario s'est fixé à 1,47 pour 100 000 habitants en 2016, en hausse de 17 %. Il s'agit du cinquième taux en importance parmi les provinces. En 2016, l'augmentation observée en Ontario peut s'expliquer en partie par une hausse des homicides attribuables à des gangs qui ont été perpétrés au cours de l'année.

Bien que d'autres régions du pays aient enregistré des hausses, le Québec, où il s'est produit 67 homicides, a déclaré son plus faible taux d'homicides (0,80 pour 100 000 habitants) depuis le début de la collecte des données dans le cadre de l'Enquête sur les homicides en 1961. Parmi les provinces où au moins un homicide est survenu, le Québec a également affiché le taux le plus faible. Terre-Neuve-et-Labrador (1,32) et la Nouvelle-Écosse (1,37) sont arrivées respectivement au deuxième et au troisième rang au chapitre des taux les plus bas. L'Île-du-Prince-Édouard n'a pas déclaré d'homicide en 2016.

Thunder Bay, Edmonton et Regina ont inscrit les taux d'homicides les plus élevés parmi les régions métropolitaines de recensement

Plus de la moitié (18 sur 33) des régions métropolitaines de recensement (RMR) du Canada ont enregistré un taux d'homicides plus faible par rapport à l'année précédente.

Les RMR de Victoria et de St. Catharines–Niagara ont enregistré les baisses les plus marquées de leur taux d'homicides. Des replis ont également été observés à Kingston, dans le Grand Sudbury et à Trois-Rivières, aucun homicide n'ayant été déclaré dans ces RMR en 2016.

Thunder Bay a déclaré 8 homicides et a présenté le taux d'homicides le plus élevé de toutes les RMR, soit 6,64 homicides pour 100 000 habitants; venaient ensuite Edmonton, qui a inscrit 47 homicides et un taux de 3,39 homicides pour 100 000 habitants, et Regina, qui a enregistré 8 homicides et un taux de 3,23 homicides pour 100 000 habitants.

La croissance du nombre d'homicides en Ontario est principalement attribuable aux hausses enregistrées à Toronto et Ottawa. Toronto a déclaré 96 homicides, soit 14 de plus que l'année précédente, ainsi qu'une hausse du taux de 14,7 %. Ottawa a inscrit 24 homicides en 2016, soit 17 de plus qu'en 2015. Cela représente un taux de 2,37 homicides pour 100 000 habitants, soit le triple du taux observé en 2015.

Pour ces deux RMR, le nombre plus élevé d'homicides attribuables à des gangs a été un facteur ayant contribué à la hausse enregistrée en 2016.

Le nombre d'homicides attribuables à des gangs a augmenté

En 2016, la police a déclaré 141 homicides attribuables à des gangs, soit 45 de plus qu'en 2015. Ces homicides représentaient près du quart des homicides enregistrés en 2016 pour lesquels la police a déterminé si l'affaire était ou non la conséquence d'activités liées à des groupes du crime organisé ou à des gangs de rue.

Il s'agit de la deuxième année consécutive où le nombre et le taux d'homicides attribuables à des gangs ont augmenté. En 2016, le taux d'homicides attribuables à des gangs était le plus élevé enregistré depuis le sommet atteint en 2008. De 2009 à 2014, le taux a affiché une tendance à la baisse.

La croissance globale du nombre d'homicides attribuables à des gangs est principalement attribuable aux hausses enregistrées en Ontario (+24) et en Colombie-Britannique (+10). Les augmentations observées dans ces provinces sont surtout liées aux hausses survenues à Toronto (+21), à Vancouver (+6) et à Ottawa (+5). Ensemble, ces trois RMR ont enregistré 42 % de l'ensemble des homicides attribuables à des gangs déclarés en 2016.

La hausse du nombre total d'homicides en Saskatchewan découle aussi en partie d'une augmentation du nombre d'homicides attribuables à des gangs (+8). Parmi les 53 homicides survenus en Saskatchewan pour lesquels l'information concernant l'implication de gangs était connue, 25 %, ou 13 homicides, étaient attribuables à des gangs, comparativement à 11 % en 2015. Parmi les 13 homicides attribuables à des gangs en Saskatchewan en 2016, plus de la moitié ont été commis à l'extérieur des RMR de Saskatoon et de Regina, selon les données déclarées.

Le nombre d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu augmente pour une troisième année consécutive

Pour une troisième année consécutive, le nombre et le taux d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu ont augmenté au Canada. En 2016, 223 homicides commis à l'aide d'une arme à feu ont été déclarés, soit 44 de plus que l'année précédente. Cela représente un taux de 0,61 homicide commis au moyen d'une arme à feu pour 100 000 habitants, soit le taux le plus élevé enregistré depuis 2005.

En 2016, 54 % des homicides commis à l'aide d'une arme à feu étaient attribuables à des gangs, comparativement à 43 % l'année précédente; cela représente la proportion la plus élevée observée depuis 2009.

Les hausses les plus prononcées du nombre d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu et attribuables à des gangs ont été enregistrées en Ontario (+22) et en Colombie-Britannique (+12), la majorité de ces homicides ayant eu lieu à Toronto et à Vancouver. Plus précisément, Toronto a enregistré 30 homicides commis à l'aide d'une arme à feu et attribuables à des gangs, soit 18 de plus qu'en 2015, tandis que le nombre de ces homicides a augmenté de 6 à Vancouver pour atteindre 16.

Le taux d'homicides commis contre des femmes et des filles autochtones a diminué de 31 % par rapport à l'année précédente

La police a déclaré 142 victimes d'homicide autochtones en 2016, par rapport à 148 en 2015, ce qui représente un recul de 7 % du taux d'homicides.

Le nombre le plus élevé d'homicides commis contre une victime autochtone a été observé en Saskatchewan (36), suivie de l'Alberta (31) et du Manitoba (27). À l'échelle de ces trois provinces, le taux d'homicides chez les Autochtones en 2016 était le plus élevé en Saskatchewan (18,88 pour 100 000 Autochtones), où il a augmenté de 17 % par rapport à l'année précédente.

Les taux d'homicides chez les Autochtones étaient semblables à l'intérieur et à l'extérieur des RMR. En 2016, le taux d'homicides commis contre des Autochtones était de 8,69 pour 100 000 Autochtones vivant dans les RMR, comparativement à un taux de 7,87 pour les Autochtones vivant à l'extérieur des RMR.

En ce qui a trait aux femmes et aux filles autochtones qui ont été victimes d'homicide, la police a déclaré 29 victimes en 2016, comparativement à 41 en 2015. Ainsi, le taux d'homicides contre des femmes et des filles autochtones a fléchi de 31 %, passant de 4,79 pour 100 000 Autochtones de sexe féminin en 2015 à 3,30 en 2016. Malgré la diminution observée, le taux d'homicides chez les autochtones de sexe féminin en 2016 était cinq fois supérieur à celui noté chez les victimes non autochtones de sexe féminin (3,30 pour 100 000 Autochtones de sexe féminin par rapport à 0,69 pour 100 000 non-Autochtones de sexe féminin).

La proportion de victimes d'homicide de sexe féminin et portées « disparues » avant la découverte de leur décès diminue par rapport à l'année précédente

En 2016, 50 victimes d'homicide avaient officiellement été portées disparues au moment où la police a pris connaissance de leur décès, ce qui représente une proportion de 8 % de toutes les victimes d'homicide. Il s'agit de 14 victimes de moins par rapport à l'année précédente. La proportion globale de victimes portées disparues avant la découverte de l'homicide ne variait pas, qu'il s'agisse de victimes autochtones ou non autochtones (8 % dans chaque groupe).

En 2016, 10 % des femmes et des filles autochtones victimes d'homicide avaient officiellement été portées disparues au moment où la police a pris connaissance de leur décès, comparativement à 17 % l'année précédente. Chez les victimes d'homicide qui étaient des femmes et des filles non autochtones, le taux correspondant était de 13 % en 2016 comparativement à 19 % l'année précédente. Parmi les victimes de sexe masculin, 7 % des Autochtones avaient officiellement été portés disparus en 2016, tout comme 6 % des non-Autochtones. Ces chiffres étaient semblables à ceux observés en 2015.

Tableau 1
Homicides selon la province ou le territoire

	2015 ^r		2016	
	nombre de victimes	taux ¹	nombre de victimes	taux ¹
Canada	609	1,70	611	1,68
Terre-Neuve-et-Labrador	3	0,57	7	1,32
Île-du-Prince-Édouard	1	0,68	0	0,00
Nouvelle-Écosse	12	1,27	13	1,37
Nouveau-Brunswick	11	1,46	11	1,45
Québec	79	0,96	67	0,80
Ontario	174	1,26	206	1,47
Manitoba	47	3,63	42	3,19
Saskatchewan	44	3,89	54	4,69
Alberta	133	3,18	116	2,73
Colombie-Britannique	97	2,07	87	1,83
Yukon	1	2,67	4	10,67
Territoires du Nord-Ouest	5	11,30	3	6,75
Nunavut	2	5,47	1	2,70

^r révisé

1. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants à partir des estimations révisées de la population au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada.

Source(s) : Tableau CANSIM [253-0001](#).

Tableau 2
Homicides selon la région métropolitaine de recensement

	2015 ^r		2016	
	nombre de victimes	taux ¹	nombre de victimes	taux ¹
Canada	609	1,70	611	1,68
Total pour les régions métropolitaines de recensement ²	389	1,55	417	1,63
Total pour les régions autres que les régions métropolitaines de recensement ³	220	2,06	194	1,80
Région métropolitaine de recensement⁴				
Thunder Bay	3	2,48	8	6,64
Edmonton	38	2,80	47	3,39
Regina	9	3,72	8	3,23
Abbotsford–Mission	3	1,63	6	3,22
Winnipeg	22	2,72	25	3,14
Saskatoon	10	3,21	10	3,12
Halifax	8	1,91	12	2,82
Brantford	0	0,00	4	2,73
Kelowna	4	2,06	5	2,54
Ottawa ⁵	7	0,70	24	2,37
Saint John	3	2,35	3	2,35
Calgary	40	2,78	33	2,24
St. John's	2	0,97	4	1,93
Peterborough	1	0,81	2	1,62
Vancouver	47	1,87	41	1,61
Hamilton	7	0,93	12	1,58
Toronto	82	1,35	96	1,55
London	8	1,57	8	1,55
Saguenay	1	0,60	2	1,20
Kitchener–Cambridge–Waterloo	6	1,11	6	1,09
Montréal	47	1,16	42	1,02
Sherbrooke	1	0,51	2	1,00
Oshawa	2	0,46	4	0,93
Barrie	3	1,40	2	0,92
Gatineau ⁶	1	0,31	3	0,91
Windsor	6	1,81	3	0,90
Guelph	2	1,53	1	0,76
Moncton	2	1,28	1	0,64
Victoria	8	2,18	1	0,27
St. Catharines–Niagara	7	1,55	1	0,22
Québec	2	0,25	1	0,12
Trois-Rivières	2	1,28	0	0,00
Kingston	3	1,81	0	0,00
Grand Sudbury	2	1,21	0	0,00

^r révisé

1. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants à partir des estimations révisées de la population au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada.

2. Comprend six homicides commis dans un établissement correctionnel en 2016.

3. Comprend cinq homicides commis dans un établissement correctionnel en 2015 et 2016.

4. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Une RMR est normalement desservie par plus d'un service de police.

5. Ottawa représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située en Ontario.

6. Gatineau représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située au Québec.

Source(s) : Tableau CANSIM [253-0004](#).

Tableau 3
Victimes d'homicide, selon le sexe et l'identité autochtone, 2014 à 2016

	Autochtones		Non-Autochtones	
	nombre	taux ¹	nombre	taux ²
2014				
Total des victimes d'homicide³	120	7,30	396	1,17
Victimes de sexe masculin	90	11,11	276	1,65
Victimes de sexe féminin	30	3,60	120	0,70
2015				
Total des victimes d'homicide³	148	8,76	455	1,34
Victimes de sexe masculin	107	12,83	321	1,90
Victimes de sexe féminin	41	4,79	134	0,78
2016				
Total des victimes d'homicide³	142	8,19	460	1,34
Victimes de sexe masculin	113	13,20	341	2,00
Victimes de sexe féminin	29	3,30	119	0,69

1. Les taux sont calculés pour 100 000 Autochtones, selon le sexe.

2. Les taux sont calculés pour 100 000 non-Autochtones, selon le sexe.

3. Exclut les personnes pour lesquelles l'identité autochtone a été déclarée comme étant inconnue par la police (c.-à-d. 1 % des victimes en 2016).

Note(s) : Les renseignements complets concernant l'identité autochtone sont disponibles pour les hommes à partir de 2014 et pour les femmes à partir de 1980.

Source(s) : Tableau CANSIM 253-0009 et Tableau CANSIM 253-0010.

Objectifs liés au développement durable

Le 1^{er} janvier 2016, le monde a officiellement entrepris la mise en oeuvre de l'[Agenda 2030 pour le développement durable](#), le plan d'action axé sur la transformation des Nations Unies qui vise à relever des défis mondiaux urgents au cours des 15 prochaines années. Le plan est fondé sur 17 objectifs précis liés au développement durable.

Le communiqué « L'homicide au Canada, 2016 » est un exemple de la manière dont Statistique Canada appuie le suivi des progrès concernant les objectifs mondiaux liés au développement durable. Ce communiqué servira à mesurer l'objectif suivant :



Note aux lecteurs

Les données figurant dans le présent article sont tirées de l'Enquête sur les homicides de 2016, qui permet de recueillir les données déclarées par la police sur les caractéristiques de l'ensemble des affaires, des victimes et des auteurs présumés d'homicide au Canada. Dans le cadre de cette enquête, on a commencé à recueillir des renseignements sur l'ensemble des meurtres en 1961, puis le champ de l'enquête a été élargi en 1974 afin d'inclure les affaires d'infanticide et d'homicide involontaire coupable. Les caractéristiques de ces affaires ne sont pas disponibles pour les années antérieures à 1974, mais des chiffres tirés du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) le sont, et ils sont pris en compte dans les totaux historiques globaux.

Certains homicides sont portés à l'attention de la police des mois ou des années après avoir été commis. Ces affaires sont comptabilisées dans l'année au cours de laquelle la police en a été informée. Les données détaillées sur les homicides qui ont déjà été déclarés à Statistique Canada sont mises à jour chaque année en fonction de nouveaux renseignements, tout comme les données sur les auteurs présumés.

En raison de révisions apportées à la base de données de l'Enquête sur les homicides, les données annuelles déclarées dans le cadre de cette enquête avant 2015 pourraient ne pas correspondre au nombre annuel d'homicides déclaré dans le cadre du Programme DUC. Les données de l'Enquête sur les homicides sont annexées à la base de données du Programme DUC chaque année pour la déclaration des statistiques annuelles sur les crimes déclarés par la police.

Les renseignements sur les auteurs présumés d'homicide sont disponibles seulement pour les affaires résolues (c.-à-d. celles dans lesquelles au moins un auteur présumé a été identifié). En ce qui concerne les affaires comptant plus d'un auteur présumé, seul le lien de l'auteur présumé le plus proche avec la victime est consigné.

Aux fins de l'Enquête sur les homicides, l'identité autochtone comprend les personnes identifiées comme Premières Nations (Indiens inscrits ou non), Métis, Inuits et membres d'un groupe autochtone inconnu de la police. Une identité non autochtone désigne les cas où la police a confirmé qu'une victime ou qu'un auteur présumé n'est pas identifié comme Autochtone.

Données offertes dans CANSIM : tableaux [253-0001](#) à [253-0010](#).

Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête [3315](#).

L'article de *Juristat* « [L'homicide au Canada, 2016](#) » ([85-002-X](#)) est maintenant accessible.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca), ou communiquez avec les Relations avec les médias au 613-951-4636 (STATCAN.mediahotline-ligneinfomedias.STATCAN@canada.ca).